

**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du Collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 23 février 2026*

**PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- LEMEE Gilles donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ROYER Thierry donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- ARTHEMISE Fabienne,

**SECRETARE DE SEANCE :** LEVY-ROBERT Christelle

**Délibération n°2026-041**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

**AMENAGEMENT**

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE SAINT-MICHEL (PLANGUENOUAL)  
VALIDATION DU PROJET DU SDE22**

Lamballe-Armor a engagé depuis 2019, en collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22), un programme de modernisation de son parc d'éclairage public.

Ce programme s'inscrit dans les politiques :

- d'économie d'énergie,
- de lutte contre la pollution lumineuse,
- de sécurisation électrique par le remplacement des foyers vétustes.

Dans ce cadre, et dans le cadre des travaux d'aménagement de cette voie prévus en 2026, le SDE 22 propose le remplacement de 32 foyers de la rue Saint-Michel à Planguenoual par des foyers LEDS. Le montant du projet établi par le SDE22 est estimé à 60 000,00 € TTC, avec une participation de la Commune de l'ordre de 38 005,00 €.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public de la rue Saint Michel à Planguenoual établi par le SDE22, estimé à 60 000 € TTC,
- DIT qu'une participation financière de la Commune sera versée au SDE22 selon les dispositions de son règlement financier approuvé par son comité syndical le 16 décembre 2022,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 06 MARS 2026

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink.*

Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le 06 MARS 2026  
De la publication le 06 MARS 2026

*Handwritten signature in blue ink.*  
Pour le Maire,  
Par délégation  
Nathalie MARCHAND  
Directrice Administration générale